

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPILLON (MARNE)

LE VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022 A 18H30

## PROCES-VERBAL DE LA 5EME SEANCE

- ✓ Date de convocation : 11 novembre 2022
- ✓ Conseillers en exercice : 15
- ✓ Conseillers présents : 11
- ✓ Procurations : 1
- ✓ Publication de la liste : 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit novembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Sandrine BEGUIN ; Madame Mylène DIDON ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Marianne DEON ; Madame Marie-Madeleine ADAM ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Sophie JOSSEAUX ; Monsieur Olivier MANNIELLO ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT.

Absents et excusés : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA ; Madame Séverine PETIT (représentée par Monsieur Olivier MANNIELLO) ; Monsieur David LEPICIER.

Absent : Monsieur James GUILLEPAIN.

Quorum : 11/15.

Secrétaire de séance : Madame Mylène DIDON.

---

### Procès-verbal de la séance du vendredi 18 novembre 2022

---

#### DELIBERATION 2022-37 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature pour le secrétariat de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Mme Mylène DIDON pour remplir cette fonction.

#### DELIBERATION 2022-38 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du conseil municipal du 26 septembre 2022.

Les délibérations prises par le conseil :

2022-26 : Désignation d'un secrétaire de séance

2022-27 : Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2022

2022-28 : Création d'un columbarium (décision reportée au budget 2023).

2022-29 : Modification des tarifs de la salle Henri Lagauche.

2022-30 : Tarif de location de la salle Henri Lagauche pour les séances dans le cadre du Réseau Sport Santé Bien-être.

2022-31 : Décision modificative n°1.

2022-32 : Panneau d'affichage numérique.

2022-33 : Repas de la Commune.

2022-34 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne pour les travaux de requalification de la rue Pasteur.

2022-35 : Modification du règlement intérieur de la salle Henri Lagauche.

2022-36 : Annule et remplace la délibération 2022-24 Autorisation de signature d'un emprunt pour le financement des travaux de la rue Pasteur.

Remarques : néant.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'approuver le procès-verbal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

Le procès-verbal approuvé est signé par Monsieur le Maire et la secrétaire de la dernière séance, Madame Mylène DIDON.

#### **DELIBERATION 2022-39 : DEVIS POUR RESEAU D'EAU DE SOURCE NATURELLE « LA DHUY »**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de requalification de la rue Pasteur ont commencé le lundi 7 novembre 2022 au matin, avec les travaux sur réseaux humides par MARTINS TP.

En ce qui concerne ces réseaux humides, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise MARTINS TP pour canaliser la source « La Dhuy », depuis la rue de Chamisso jusqu'à la rue Pasteur.

Il y a lieu de se prononcer sur ce devis d'un montant de 65 392,20€ TTC.

Monsieur le Maire précise que ces travaux de réseaux n'étaient pas prévus.

Actuellement, la source de la Dhuy passe dans les eaux pluviales. La CCGVM a indiqué que le réseau d'eau pluviale n'était pas calibré pour accueillir de l'eau de source, en plus des eaux de pluie. Des travaux sont donc nécessaires.

Il serait dommage de perdre cette ressource en eau, qui serait utile aux services de la commune.

Monsieur Cédric Mauduit précise que les travaux envisagés dans le devis permettraient de canaliser la source, de la relier aux réseaux devant l'église, et ainsi de la faire redescendre dans le réservoir en bas de la rue du Paradis.

Monsieur le Maire affirme que ces travaux sont indispensables, sinon l'eau sera perdue.

Madame Mylène Didon demande si l'eau du réservoir pourrait servir en cas d'incendie.

Monsieur Cédric Mauduit répond qu'effectivement cette eau pourrait servir aux pompiers si cela était nécessaire. Le réservoir de la rue du Paradis peut contenir 200m<sup>3</sup> d'eau.

Monsieur Jean-Paul Crépin pose la question du financement de ces travaux non-prévus par rapport au budget 2023.

Monsieur le Maire répond qu'il y a assez de marge de manœuvre. Les recettes fiscales vont augmenter, notamment avec la hausse de 7% de la taxe foncière par l'Etat en 2023.

Monsieur Jean-Paul Crépin demande si le marché de travaux de la rue Pasteur est indexé.

Monsieur Cédric Mauduit répond que le marché est effectivement indexé, et révisable. Les prix des produits n'augmentent pas en ce moment. Le prix de l'enrobé est même à la baisse.

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide ce devis de l'entreprise MARTINS TP, d'un montant de 65 392,20€ TTC pour des travaux de reprise du réseau de la source de « La Dhuy », depuis la rue de Chamisso jusqu'à la rue Pasteur.
- Mandate Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

#### **DELIBERATION 2022-40 : DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'affiner les prévisions budgétaires 2022, suite à l'augmentation des intérêts des emprunts de la Commune (emprunts n°8533100 et n°8580738).

Ainsi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à la décision modificative n°2 suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	+ 1 462€ au chapitre 66, article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » - 1 462€ au 023 « Virement à la section d'investissement »
Recettes	Néant
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	- 1 462€ au chapitre 21, compte 2188 « Autres immobilisations corporelles »
Recettes	- 1 462€ au 021 « Virement de la section de fonctionnement »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative n°2, détaillée ci-dessus.

#### **DELIBERATION 2022-41 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PRET RELAIS EN ATTENTE DU FCTVA POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA RUE PASTEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de délibérer une nouvelle fois pour le prêt relais à taux fixe, en attente du FCTVA, de 140 000€. Cela afin de respecter le taux d'usure.

La Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne propose un taux de 2,99% sur 24 mois, avec 150€ de frais de dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- DE SOUSCRIRE à un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne pour un montant de 140 000€ avec les caractéristiques suivantes :
  - Prêt relais taux fixe en attente du remboursement de la T.V.A avec le F.C.T.V.A
  - D'une durée de 2 ans avec le taux de 2,99%
  - Amortissement du capital en une seule fois et au plus tard à l'échéance du contrat
  - Périodicité des intérêts : trimestrielle
  - Avec des frais de dossier de 150€
  - Pas de frais annexes

- Remboursement anticipé :
  - Partiel : possible pour des montants > à 10% du capital initial
  - Total possible à tout moment
  - Sans frais ni indemnité sous réserve du préavis contractuel
- DE PREVOIR au budget les dépenses obligatoires au paiement des annuités (capital et intérêts) en fonction du plan d'amortissement prévu.
- D'AUTORISER le maire à signer le contrat de prêt et à procéder au déblocage des fonds.

**DIVERS :**

**Travaux rue Pasteur** : L'Adjoint aux Travaux, Monsieur Cédric Mauduit, signale que le stationnement sera prochainement unilatéral sur la rue Pasteur, côté impair dans le haut de la rue. Cela afin de faciliter le cheminement des engins de chantier et d'éviter les risques d'accrochage,

Les travaux de réseaux d'eau par MARTINS TP continuent en bas de la rue Pasteur. A la mi-janvier, MARTINS TP débutera la deuxième phase des travaux, de la rue Saint Vincent à la rue du Carrefour Vivier.

Les travaux s'arrêteront en juillet/août 2023, afin de reprendre après les vendanges pour l'installation de l'éclairage public et des réseaux téléphoniques par le SIEM.

**Vidéoprotection** : Les câbles d'alimentation des caméras devraient être posés semaine 47, lors de l'intervention de DRTP pour la pose des illuminations de Noël.

Séance levée à 19h00.

Signature du Président

Signature de la Secrétaire